

Des parents ! À quoi ça sert ? Le cas de la reconversion d'enfants athlètes de haut-niveau

Parents! What's the point? (the case of the retraining of high-level child athletes)?

Sophie Javerlhiac^a, Dominique Bodin^b

Résumé

Notre recherche porte sur la reconversion des athlètes de haut-niveau à travers une approche comparative de deux « sports duels »¹, le tennis de table et l'escrime. Sports relativement comparables au regard de leurs développement, institutionnalisation, médiatisation et structure, ils présentent cependant des différences considérables en termes de « reclassement » ou « reconversion » des athlètes de haut-niveau.

Abstract

Our research focuses on the retraining of high-level athletes through a comparative approach of two “dual sports”, table tennis and fencing. Relatively comparable sports with regard to their development, institutionalization, media coverage and structure, they nevertheless present considerable differences in terms of “reclassification” or “retraining” of high-level athletes.

1. Une question de départ

Ce sujet réinterroge nos précédents travaux sur les « stratégies individuelles et les contraintes institutionnelles »² qui pouvaient, en partie, dans le cas du tennis de table et à partir des histoires de vie de quelques athlètes en rupture sportive, expliquer les difficultés, ou à l'inverse les facilités, rencontrées en matière de reconversion. Notre première interrogation tentait de répondre à la question de savoir : « Comment comprendre, alors que “toutes” les procédures nécessaires et favorables à la conversion des athlètes de haut-niveau semblent réunies légalement et réglementairement, que de nombreux athlètes éprouvent des difficultés à organiser et obtenir une conversion ? ».

Il s'agissait alors d'analyser le processus social préparatoire à « l'après l'après-sport » et à l'insertion professionnelle, processus qui a lieu durant la carrière sportive et débute, normalement, dès l'entrée en structure ou à partir de l'obtention du statut d'athlète de haut-niveau. Pour Sreki³, « Une reconversion, cela s'anticipe, on ne commence pas à s'en préoccuper à la fin de sa carrière ! Cela passe par une formation avec des aménagements d'horaires pour concilier son sport avec ses études ». Le sujet était donc très délimité, laissant de côté l'insertion professionnelle proprement dite, sujet très intéressant qui permettrait peut-être de mettre en évidence le rôle du « réseau

^a Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovation Sociale (LiRIS), UFRAPS, Université Rennes 2, sophie.javerlhiac@hotmail.fr

^b Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des Pratiques Éducatives et des Pratiques Sociales (LiRTES), Université Paris Est Créteil Val de Marne, dominique.bodin@u-pec.fr

1 Pour reprendre la classification des sports de Parlebas (1981).

2 Javerlhiac S. (2014).

3 Conseiller expert haute performance à l'Agence nationale du sport.

sportif », que ce soit dans le privé ou le public, pour faciliter l'insertion, ou encore les raisons qui poussent les entreprises à accueillir les anciens sportifs (image de marque, valeurs attribuées au sport et aux sportifs de haut-niveau (SHN), etc.), ou à l'inverse les difficultés d'insertion professionnelle de certains sportifs. N'ont pas été abordées non plus les questions « d'après sport », la manière dont les SHN se seront réinsérés socialement, si l'on accepte l'idée que pour de multiples raisons (sociales, de disponibilités, etc.) ils vivent une vie à part, en marge de la vie sociale ordinaire, ou encore l'évolution de leur carrière professionnelle non seulement en termes de satisfaction personnelle mais également s'ils ont bénéficié, ou non, d'une mobilité sociale ascendante personnelle ou intergénérationnelle différente des individus « ordinaires ».

1.2 Trois hypothèses qui déterminent un paradigme théorique

Trois hypothèses structurent notre réflexion :

La première concerne les sportifs eux-mêmes. La conversion s'avère d'autant plus difficile que l'athlète de haut-niveau ne conçoit pas cet objectif comme prioritaire dans son cheminement de sportif. Cette première hypothèse, très large, permet en fait d'observer les différences interindividuelles entre : hommes et femmes, jeunes et vieux, ceux qui sont en début et en fin de carrière, ceux qui gagnent plus ou moins d'argent, etc. À travers ces différences, ce sont bien évidemment les stratégies de chacun, les moyens mis en œuvre mais également les relations au système sportif que nous entendons faire émerger. S'en tenir là, reviendrait à nier, cependant, la part de l'acteur, de la volonté des sportifs de réellement préparer leur conversion, du poids de la fatigue, du surentraînement, du doute ou à l'inverse de la réussite dans la volonté de s'investir dans une démarche extra sportive.

La seconde hypothèse porte sur l'appareil sportif et plus précisément la fédération. La conversion est difficile car, contrairement aux directives ministérielles, celle-ci ne serait pas une priorité fédérale. Cette hypothèse s'inscrit dans une critique du système sportif qui estime, selon nous, que mener un double projet nuit au rendement sportif. On peut ainsi légitimement se demander si les renseignements et aides sont bien mis au service des athlètes de haut-niveau, si le système ne tient pas deux discours : l'un, officiel, assurant le Ministère aux sports de l'engagement de la fédération dans le double projet des athlètes dont elle a la charge, l'autre, officieux, engageant les athlètes à se consacrer pleinement au projet sportif. Il s'agit aussi dans cette hypothèse de faire apparaître le poids des acteurs, entre autres les entraîneurs en charge des entraînements mais aussi de celui qui, référent haut-niveau, doit valoriser le double projet auprès des sportifs de haut-niveau et leur fournir le maximum d'enseignements. De la mauvaise volonté à l'investissement maximal du référent, en passant par sa possible incompétence, la politique de conversion menée par le ministère peut être freinée ou pervertie.

La troisième hypothèse porte sur les aspects informatifs. La conversion reste difficile, quelle que soit la richesse des actions disponibles à cause d'une mauvaise circulation des informations. Ce qui est en cause n'est peut-être pas le manque de possibilités mais l'efficacité de la communication en matière de conversion, le fait qu'elle arrive entière, ou pas, mais surtout directement auprès des athlètes, ou pas.

Des parents ! À quoi ça sert ?

En faisant le choix de ces trois hypothèses, le champ théorique et le paradigme utilisés se sont imposés comme une évidence. Cette réflexion s'est inscrite dans le champ de la sociologie et plus précisément dans une sociologie de type actionniste : celle de « l'acteur et du système »⁴. Le choix aurait pu être différent si l'hypothèse de départ avait porté sur les origines sociales et les « habitus »⁵ comme élément déterminant les stratégies, possibles, des individus. Deux raisons à cela : nos acteurs possèdent une autonomie d'action et sont capables d'effectuer des choix rationnels. Rien n'empêche, a priori, les athlètes de haut-niveau de préparer leur conversion, d'aller chercher des renseignements, de constituer des dossiers, de s'inscrire à des formations spécifiques, en-dehors même de celles proposées par leur fédération. Ils peuvent donc, normalement, élaborer de réelles stratégies en matière de conversion. À l'inverse, les athlètes sont aux prises avec un système qu'ils ont contribué à construire et auquel ils continuent d'adhérer, plus ou moins, et de participer.

1.3 Quelques résultats à réinterroger

Les résultats obtenus dans le contrat de recherche « *Penser, Organiser, Se Reconvertir* », la reconversion des Sportifs de Haut-niveau à partir de 46 histoires de vie⁶ ont servi de « pré-enquête » à la recherche en cours, en permettant, en sus des analyses produites, la fabrication d'items, qui ont été transformés en questionnaires et entretiens, utilisés actuellement, auprès de deux populations (escrimeurs et pongistes) de manière exhaustive (N = 97) pour le premier outil et ponctuelle pour le second (N = 20 : 10 escrimeurs et 10 pongistes : 5 H/ 5 F à chaque fois).

Dans cette étude princeps, la question du rôle des parents dans la reconversion de leurs enfants, était apparue sans même que nous ayons à la formuler.

2. « Des parents ! À quoi ça sert ? »

Nous nous intéressons ici aux « jeunes adultes » athlètes de haut-niveau appartenant aux équipes de France seniors.

2.1 Parentalité et entrée « en » sport

Le parcours individuel et personnel d'un athlète de haut-niveau s'inscrit dans un parcours familial. Force est de constater⁷ que l'accession au sport de haut-niveau, en France (ce n'est pas le cas partout), tout comme la pratique du sport en général, est une affaire familiale. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les « filiations » de sportifs (la famille Noah par exemple ; la famille Zidane ; les sœurs Williams, et bien d'autres). Entendons-nous bien. Un ancien athlète de haut-niveau ne donne pas « naissance » obligatoirement à un enfant athlète de haut-niveau mais, à l'inverse, tous les sportifs de haut-niveau ont eu des parents sportifs d'un « certain » niveau. Cela ne suffit pas à tout expliquer, bien évidemment car il faut aussi des structures, des moyens matériels et

4 Crozier et Friedberg (1977).

5 C'est le sens donné par Bourdieu (1979) à cette notion que nous comprenons comme un principe structurant tout à la fois l'action et la perception des agents et qui est le fruit d'une incorporation progressive dans un milieu social donné.

6 Javerlhac, S., Bodin, D. (Dir.) (2011).

7 Citons entre autres Ragni, P. (1990).

humains, des entraîneurs et... de la chance. Mais les parents sont un facteur « facilitateur » parmi d'autres.

2.2 Aider l'enfant à construire sa personnalité dans et par le sport

La première étape est bien évidemment l'entrée dans la pratique sportive. Induite par les médias bien souvent (les effectifs de la fédération de rugby, par exemple, ont augmenté de 180 % à l'issue de la dernière Coupe du Monde en France), elle est néanmoins « conditionnée » par les parents en raison de leur sportivité mais aussi des valeurs laudatives qui lui sont associées. Le sport serait éducatif, permettrait l'apprentissage de règles et de normes transférables à la vie sociale ordinaire, participerait de la santé, et bien d'autres choses encore. Les parents aident à construire la personnalité de leurs enfants en leur donnant les moyens de s'épanouir mais aussi de rencontrer d'autres enfants, d'apprendre certaines choses dans le sport comme d'autres le font dans l'apprentissage de la musique.

2.3 Accompagner l'enfant : l'introduire dans le social, l'ouvrir au social

Ce faisant, ils aident l'enfant à s'introduire dans le social, à intégrer certaines règles du social, à se confronter aux autres, à accepter l'altérité dans un espace social particulier, l'espace social des sports⁸, l'un des rares espaces sociaux qui favoriserait, réellement, l'hétérogénéité sociale⁹. Finalement, le sport, est un moyen parmi d'autres d'ouvrir l'enfant au social. Les parents restent responsables de l'enfant mais délèguent, petit à petit, à travers une activité volontariste et choisie, à d'autres cette responsabilité au profit tout à la fois d'autres médiateurs (entraîneurs et dirigeants) et d'une activité, le sport, jugée structurante et susceptible de donner de l'être à l'enfant. Ainsi, à tous les niveaux, le parent puis celui qui, par délégation, prendra sa place, jalonne en quelque sorte la route de l'enfant : il lui trace son chemin jusqu'à ce qu'il puisse à son tour prendre le sien propre.

3. Parentalité et reconversion des athlètes de haut-niveau

Si la question de la place des parents dans la pratique sportive des enfants est centrale, du moins dans la genèse de celle-ci, quelle peut-elle être en matière de reconversion ?

3.1 Escrime et tennis de table : des reconversions distinctes

La première observation est l'évidente distinction qui existe en matière de reconversion des athlètes de haut-niveau de ces deux sports : les escrimeurs se reconvertissent dans des emplois appartenant à des CSP élevées (a minima professions intermédiaires mais, pour plus de 63 % d'entre eux dans les « Professions intellectuelles et cadres supérieurs »), tandis que les pongistes, quant à eux, se réinsèrent majoritairement dans des emplois subalternes.

8 Pour reprendre l'expression de Bourdieu (1978) et Pociello (1981, 1995).

9 Ce point de vue pourrait être discuté. La répartition des pratiques et des équipements sportifs est très disparate dans la ville. Les quartiers « populaires » ne disposent pas des mêmes installations que les quartiers « favorisés », que ce soit en nombre ou en nature. Il n'en reste pas moins vrai que l'hétérogénéité sociale est plus importante dans le « sport » que dans d'autres activités ludiques ou culturelles comme les conservatoires de musique. Les « Données sociales » publiées régulièrement par l'INSEE confirment cette différence.

Des parents ! À quoi ça sert ?

Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les deux fédérations n'attachent pas la même importance, donc n'attribuent pas les mêmes priorités et moyens, à cette question de reconversion. Pour la Fédération Française d'Escrime le discours est simple : un athlète bien dans sa peau, sans appréhension du lendemain et de la reconversion sera un athlète plus performant. Tout est donc mis en œuvre pour offrir des facilités de formation et d'accompagnement individualisées.

Il faudrait bien évidemment détailler d'autres facteurs comme les contraintes sportives (entraînements, calendrier national et international, etc.). Ce n'est pas le propos.

La seconde observation est la différence d'origine sociale des pratiquants de ces deux sports. Les escrimeurs proviennent déjà des classes sociales aisées.

3.2 La reconversion des athlètes de haut-niveau favorisée par les habitus de classe ?

En observant les différentes origines sociales, il serait facile de se contenter d'une analyse de type « déterministe » à la Bourdieu énonçant et insistant sur le fait que les classes sociales se « reproduisent » à travers des habitus et des ethos acquis par imprégnation mais également grâce à un réseau interpersonnel propre à la famille. Ce serait faire fi de ce qu'est le sport : un monde en réseau mais également un espace social particulier où le sportif peut, plus ou moins, être dépendant, parfois totalement du système auquel il appartient et qu'il contribue à forger.

Cette hypothèse, pour pertinente et séduisante qu'elle soit, explique en partie les problèmes ou, à l'inverse, les facilités en matière de reconversion, mais n'en rend pas totalement compte. Comment en effet comprendre que certains athlètes s'insèrent, par exemple, à origine sociale égale et à résultats sportifs comparables, beaucoup mieux ou moins bien que d'autres ?

3.3 Des délégations parentales différenciées, plus ou moins complètes

Le sport de très haut-niveau est un milieu sclérosant. On fait du sport, on parle de sport, on rêve de sport, on fréquente d'autres athlètes qui font, parlent et rêvent de la même chose. Bref, le milieu est enfermant. Singulièrement, il est en même temps sécurisant du moins à court terme. Tout est fait pour les sportifs de haut-niveau au point de les déresponsabiliser : réservations d'hôtels, déplacements, attention des entraîneurs, médiatisation parfois, voyages à l'étranger. Il y a chez les athlètes une rupture totale à la fois temporelle, spatiale, culturelle et même sociale. Ils vivent en-dehors de la société, des problèmes et contraintes sociales et sociétales. La vie quotidienne à l'Institut national de l'expertise et de la performance (INSEP) renforce leur isolement. Il y a chez les athlètes une perte de repères sociaux due tout à la fois à leurs espoirs, à la manière dont ils sont sportivement entourés, à leur immersion dans un milieu clos mais aussi à leur investissement personnel et sportif maximum qui les conduit à une progressive acculturation mono-sportive.

Il y a là disjonction entre deux catégories de parents. Entre ceux qui ont totalement délégué à l'institution sportive la formation sportive et sociale de leur enfant et ceux qui continuent d'exercer un droit de regard sur l'être et le devenir de leur progéniture, distinguant de fait les enfants originaires des classes sociales moins favorisées des autres. Beaucoup sont déconnectés du processus dans lequel s'engagent leurs enfants. Éloignés géographiquement, ne les voyant que de temps à autre en raison des nombreuses compétitions, ils assistent plus en tant que spectateurs que comme acteurs, à l'émancipation progressive de leur enfant sans pouvoir réellement influencer sur celle-ci. Certains tentent de les mettre en garde. Ainsi, dans nos précédents travaux une jeune athlète nous disait-elle :

« Mon père (ancien athlète de haut-niveau) m'avait avertie du danger. Heureusement qu'il était là pour me faire redescendre sur terre » (Fille escrime).

Dans bien des cas, leur statut confine les parents à un simple rôle d'accompagnant et d'accompagnement (en tous les sens du terme !) et ils n'osent pas toujours aller à l'encontre des projets et des espoirs de leur progéniture. L'institution sportive a d'ailleurs besoin d'athlètes malléables, plus engagés dans le projet sportif que dans le projet professionnel et moins sous l'emprise de leurs parents.

Passant outre la plus ou moins grande faisabilité d'études supérieures pour les athlètes de haut-niveau et leur réel investissement dans celles-ci, force est de constater qu'aucun enfant issu des classes supérieures n'a abandonné ses études mais, de surcroît, qu'aucun enfant dont les parents restent présents dans l'accompagnement ne les ont abandonnés non plus.

Les parents des classes aisées ont délégué une partie seulement de leur rôle, celle sur laquelle ils n'ont ni prise, ni compétence ; ils continuent néanmoins d'exercer un droit de regard sur l'être et le devenir de leur progéniture. En acceptant que leur enfant fasse du sport de haut-niveau, ils l'ont libéré, inscrit dans le social, émancipé et continuent à orienter son développement.

Ce propos rejoint celui de Bourdieu (1978) distinguant les finalités accordées au sport en fonction des classes sociales : désintéressés pour les uns, moyens de se réaliser socialement pour les autres. Les parents observés ici s'inscrivent résolument dans la première catégorie, en veillant à l'après sport.

3.4 Des médiations parentales inscrites dans un temps long

Le rôle que jouent les parents dans la reconversion de leurs enfants est très singulier car il pose le problème de la frontière temporelle entre l'introduction de l'enfant dans le social et sa liberté totale, entre l'ouverture au social et le fait de rester « médiateur », c'est-à-dire d'agir pour lui et par mandat, pour une partie, du moins, de sa vie. Ce que Jean Gagnepain nomme paternité c'est-à-dire « cette capacité dont dispose tout homme de faire pour autrui »¹⁰.

10 J. Gagnepain, cité par J.-C. Quentel, op. cit., 73 et passim.

Des parents ! À quoi ça sert ?

Encore faut-il que ce rôle soit accepté par l'institution ou par l'enfant / adolescent . Il y a là deux aspects très différents. Les jeunes issus des classes moins favorisées ne parlent jamais de la manière dont ils peuvent ou pourraient être épaulés par leurs parents. La première explication peut tenir dans la question de leurs revenus. Ils gagnent beaucoup plus que leurs pères¹¹. C'est déjà une réussite sociale en soi. Leur statut social est également, symboliquement du moins, plus élevé. Leur réussite sportive (pour ceux qui sont médaillés) est similaire à une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante forte. Similaire, car elle n'est que provisoire et repose sur des résultats sportifs remis en cause chaque saison, sur un statut qu'il faut confirmer par de nouveaux résultats. Tout écart est impossible. Les garçons n'ont pas besoin d'aide financière de leurs parents. Ils se posent peu de questions sur l'avenir. Ils sont plus ou moins indépendants. En conséquence, leurs parents interviennent peu dans leurs choix. Cet aspect financier distingue très nettement les filles, qui gagnent peu d'argent et restent donc dépendantes de leurs parents plus longtemps, des garçons.

L'institution sportive, nous l'avons dit précédemment, a besoin d'athlètes malléables qui se consacrent pleinement au projet sportif. Ainsi, le plus étonnant est-il de constater qu'aucun athlète en tennis de table n'est capable de mentionner le nom du référent « haut-niveau – reconversion » de la fédération. Ce constat est grave car au statut de ce cadre (référent) est attaché un certain nombre de missions, dont la conversion des athlètes, la construction, la validation et le suivi du double projet (sportif et professionnel). Aucun athlète interrogé ne sait qu'il existe un référent, ni qui est ce référent ni quel est son rôle véritable et encore moins comment le contacter. En prenant cet exemple, et il y en a d'autres, il est aisé de percevoir le désintéressement de l'institution face à la question de la reconversion.

Est-il, dès lors, surprenant de constater que ceux qui affirment n'avoir pas connu de problèmes de reconversion soient ceux qui déclarent avoir été épaulés, aidés, motivés par leurs parents à se former et poursuivre leurs études, à ne pas délaisser leur projet de formation et leur projet professionnel au profit du seul projet sportif ?

Il est clair à ce niveau que les parents qui ont gardé un rôle de médiateur, dans ce registre restreint du social, ont participé à l'émancipation de leur enfant et à l'introduire dans le social.

En guise de conclusion

Être parent d'athlète de haut-niveau, qu'est-ce que c'est ? Probablement un rôle d'autant plus difficile que s'ajoute à la « vie ordinaire » de son enfant un registre sportif hors normes sur lequel ils ont peu de prise. Pris entre une volonté de les aider à construire à la fois leur personnalité et leur vie sociale, ils restent les garants du devenir professionnel de leurs enfants en demeurant plus tardivement que d'autres parents, peut-être, des médiateurs qui agissent pour lui, dans son intérêt, parfois singulièrement contre son envie ou l'institution, mais toujours pour faciliter ou garantir leur insertion sociale. Le rôle de parent d'athlètes de haut-niveau nous semble aussi complexe que celui des parents d'enfants handicapés. Ils sont dans les deux cas condamnés à s'investir plus

¹¹ Un jeune de 18 à 20 ans, appartenant aux équipes de France de tennis de table, sans être parmi les meilleurs joueurs mondiaux, perçoit mensuellement entre 3 et 5000 euros.

longtemps dans l'accompagnement de leurs enfants même si les deux cas ne sont pas totalement comparables : la carrière sportive qu'elle soit aboutie ou pas à un terme, une fin ; alors que l'enfant handicapé devra être accompagné tout au long de sa vie. Il reste que, comme le suggère Quentel (2004), affinant la pensée de Gagnepain, l'espace des sports n'est pas un espace social neutre, et si les parents jouent un rôle important en matière de reconversion, il s'agit probablement d'un espace particulier dont ils méconnaissent la plupart du temps, son organisation, ses problèmes et ses enjeux, ils continuent pourtant à aider financièrement et moralement leur progéniture. Quel que soit le sport tous en parlent : Ils reconnaissent leur contentement qu'ils ont à voir leur enfant accéder à une certaine « élite sociale ».

Références bibliographiques

- BOURDIEU P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, éditions de Minuit.
- CROZIER M., FRIEDBERG, E., 1977, *L'acteur et le système*. Paris, Seuil, coll. Points essais.
- JAVERLHIAC S., 2007, *Les freins à la (re)conversion des athlètes de haut-niveau en France*. Étude de cas de jeunes pongistes des équipes de France en rupture sportive. *Esporte e sociedade*. 3-7, pp. 1-52.
- JAVERLHIAC S., 2014, *La reconversion des sportifs de haut-niveau. Pouvoir et vouloir se former*. Rennes, PUR, coll. Des sociétés.
- JAVERLHIAC S., BODIN D. (dir.), 2011, *La reconversion des sportifs de haut-niveau*. Cabinet Hamae Conseil.
- PARLEBAS P., 1981, *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*. Paris, éditions INSEP.
- POCIELLO C., 1981, *Sports et société, approche socioculturelle des pratiques*. Paris, Vigot.
- POCIELLO C., 1995, *Les cultures sportives*. Paris, PUF.
- QUENTEL J.-C., 2001, « Parentalité, parenté, paternité », in D. COUM (dir.) *Des parents ! A quoi ça sert ?* Actes du 3e congrès sur la parentalité en mai 2000. Ramonville St Agne, Erès, pp. 73-97.
- QUENTEL J.-C., 2004, « Le père en questions », in D. COUM (dir.), *Qu'est-ce qu'un père ?*, Actes du 4e congrès sur la parentalité juin 2002. Ramonville St Agne, Erès, pp. 103-130.
- RAGNI P., 1990, « *La relation entraîneurs entraînés : une demande d'amour à transférer à la technique* ». Mémoire de DEA Université de Nancy, mais aussi les statistiques du bureau des sports du secrétariat d'état aux sports.